



**Rapport du Comité des statistiques sur
la réunion du 14 mars 2017**

Point 1:	Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2:	Élection du président et du vice-président pour 2016/17	2
Point 3:	Rapport sur la réunion du 20 septembre 2016	2
Point 4:	Examen des études universitaires sur le café publiées récemment	2
Point 5:	Respect du Règlement sur les statistiques	2
Point 6:	Table ronde sur les statistiques	3
Point 7:	Questions diverses	3
Point 8:	Date de la prochaine réunion	4

1. Le Comité des statistiques a tenu sa 12^e réunion le 14 mars 2017 à Londres.

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [SC-69/17 Rev. 1](#).

Point 2: Élection du président et du vice-président pour 2016/17

3. M. Piotr Krawczyk (Union européenne-Pologne) a été maintenu Président et M. Juan Esteban Orduz (Colombie) a été élu Vice-Président. Le Président a noté que l'ordre du jour contenait moins de points que celui de la réunion précédente et que davantage de points seraient inclus dans les ordres du jour futurs.

Point 3: Rapport sur la réunion du 20 septembre 2016

4. Le Comité a approuvé le rapport de sa onzième réunion qui s'est tenue en septembre 2016, figurant dans le document [SC-68/16](#).

Point 4: Examen des études universitaires sur le café publiées récemment

5. À la réunion du Comité des statistiques de septembre 2016, un rapport verbal sur les études universitaires publiées récemment avait été bien accueilli par les Membres. Donnant suite à cette initiative, l'Économiste principal a présenté le document [SC-70/17](#) dans lequel figure un examen de trois autres études économiques. Les trois documents universitaires présentés complètent les travaux menés par le Secrétariat. L'examen porte notamment sur des questions comme la relation entre les prix du café et la main-d'œuvre familiale, la diversification des revenus comme moyen d'atténuer les chocs des prix du café, et les avantages potentiels de services financiers par téléphonie mobile novateurs pour les producteurs de café. Les résultats sont à la disposition de tous les Membres et il est prévu que ces études demeurent un point permanent de l'ordre du jour du Comité des statistiques.

Point 5: Respect du Règlement sur les statistiques

6. L'Économiste en chef a présenté le document [SC-71/17](#) dans lequel figure un rapport sur le respect du Règlement sur les statistiques. Comme précédemment, ce document contient un tableau supplémentaire (annexe 10A) qui présente les données reçues conformément au Règlement sur les statistiques en dehors des dates prévues dans ledit Règlement. En ce qui concerne le respect intégral, sur les 42 Membres exportateurs,

2 seulement y sont parvenu ; 9 Membres exportateurs ont respecté le règlement de manière satisfaisante et 11 partiellement. Quatorze Membres exportateurs représentant 3% des exportations moyennes des quatre dernières années caféières n'ont pas respecté du tout leurs obligations en matière de statistiques. Lorsque les données reçues en dehors des dates requises sont prises en compte, 9 Membres exportateurs ont respecté intégralement le règlement, 15 autres Membres exportateurs l'ont respecté de manière satisfaisante et 4 autres l'ont respecté partiellement ou pas du tout. Toutefois, 14 Membres exportateurs ont encore omis de respecter leurs obligations statistiques. Suite aux efforts accrus du Secrétariat pour communiquer avec les Membres exportateurs, une amélioration significative du respect du règlement a été notée, en particulier lorsqu'on tient compte des données reçues en dehors des dates prévues dans le Règlement sur les statistiques. Le document signalait également que l'ensemble des 35 pays importateurs avaient intégralement respecté le Règlement sur les statistiques.

7. Depuis la dernière réunion du Comité des statistiques, le Secrétariat est heureux de signaler que, bien que reçues tardivement, des données utilisables en provenance de l'Indonésie et du Viet Nam ont considérablement amélioré le respect du règlement par ces deux pays. Il a été souligné que tous les Membres devaient fournir au Secrétariat des données précises dans les délais fixés.

Point 6: Table ronde sur les statistiques

8. L'Économiste en chef a indiqué que la Table ronde sur les statistiques s'était réunie le 23 novembre 2016 au siège de l'OIC à Berners Street. Sept experts en statistiques y ont participé et discuté des données commerciales, des stocks, de la production et de la consommation du Brésil, du Viet Nam, de la Colombie, de l'Indonésie, de l'Éthiopie et de l'Inde. La prochaine réunion de la Table ronde est provisoirement fixée à la mi-2017.

Point 7: Questions diverses

9. Le Comité a examiné le document [SC-72/17](#) sur les nouvelles parts de marché et coefficients de pondération des quatre groupes de café utilisés dans le calcul du prix indicatif composé de l'OIC et des prix indicatifs de groupes. Le Secrétariat a rappelé aux Membres que, conformément au Règlement sur les statistiques, cette révision se fait tous les deux ans et que les parts de marché et coefficients de pondération révisés doivent entrer en vigueur le 1 octobre 2017. Le Comité des statistiques a recommandé au Conseil d'approuver cette révision.

10. L'Économiste en chef a informé les Membres qu'un atelier statistique aurait lieu pendant la semaine des réunions de septembre 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire).

11. Enfin, l'Économiste en chef a informé le Comité que trois profils de pays sur le café seront à la disposition des Membres en septembre 2017 : Cameroun, Ghana et Italie.

Point 8: Date de la prochaine réunion

12. Le Comité des statistiques a noté que sa prochaine réunion se tiendrait à Abidjan (Côte d'Ivoire) pendant la 120^e session du Conseil, du 25 au 29 septembre 2017.